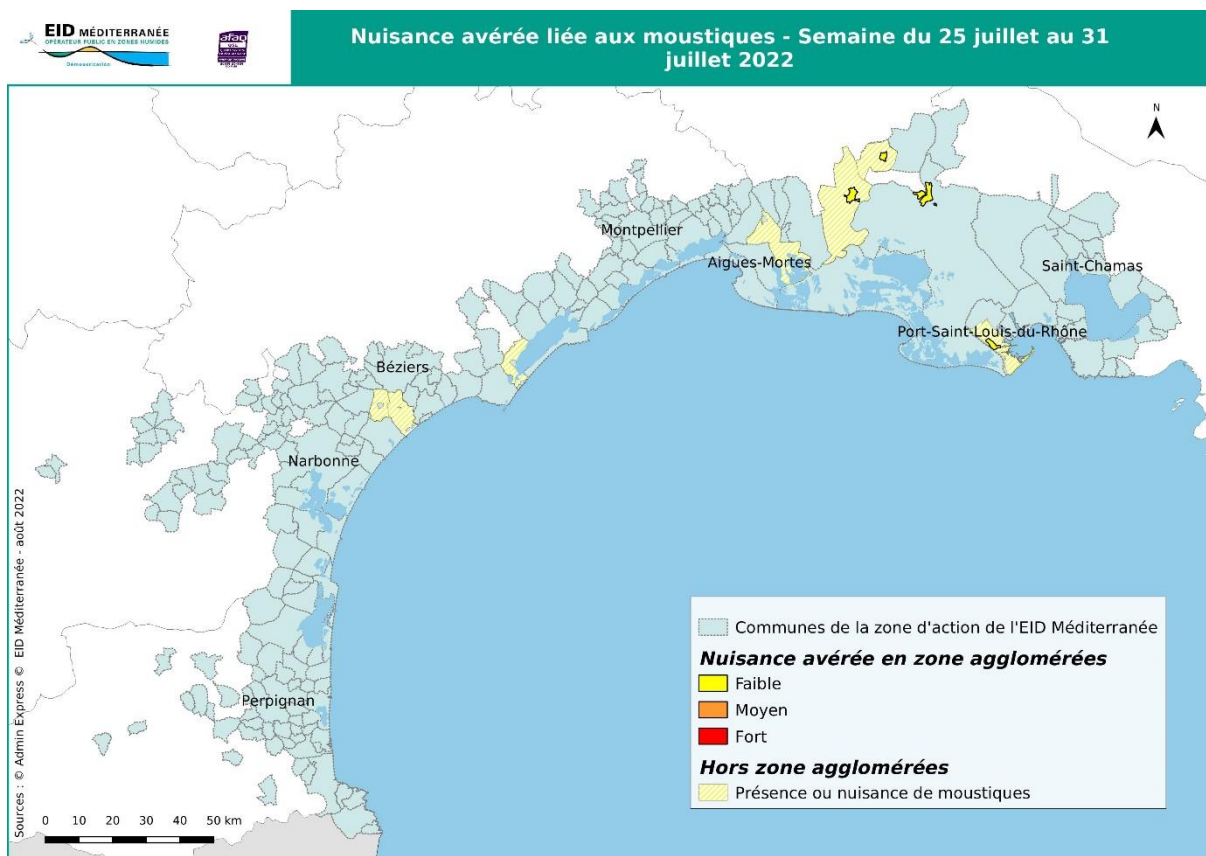


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 25 au 31 juillet 2022



Au cours de la semaine du 25 juillet 2022 :

Retour « aux normales de saison » confirmé en cette fin juillet : présence cumulée de moustiques ruraux résiduels au niveau des secteurs intensément irrigués mais d'une façon générale, on ne note pas de situation de nuisance généralisée en ville.

Au cours de cette semaine, près de 500 hectares ont été traités dont 68% par voie aérienne en zones humides contre les larves d'*Aedes caspius*.

A ce jour, ce sont près de 17350 hectares traités en zones humides contre *Aedes spp* (*Aedes caspius*, *Aedes detritus*), depuis le début d'année 2022, qui reste en dessous de la moyenne à pareille date depuis 2016 (18850 ha), mais au-dessus de 2021 (13860 ha).

En milieu urbain, une plus grande fréquence des traitements est toujours appliquée par rapport au *Culex pipiens* que les fortes chaleurs rendent plus agressif : 51470 gîtes traités à ce jour.

Intra-muros, la principale origine de nuisance est imputable au moustique tigre (*Aedes albopictus*).

À compter du 1 août 2022 :

Pas de changement notable prévu pour les jours à venir.

Situation par département :

Bouches-du-Rhône : On observe, comme à Port-Saint Louis du Rhône, une nuisance faible à *Aedes caspius* en zones humides aux amphores nord, secteur constamment irrigué et plus marquée au lieu-dit le mouton. Un petit coup de mer a fait monter les niveaux d'eau dans les marais situés au sud des deux communes mais l'eau n'a pas encore atteint les zones d'éclosions.

Gard : Nuisance à peu près nulle sur le sud du Gard (Grau-du-Roi, Aigues-Mortes). Seules les zones soumises à des mises en eau artificielles subissent encore la présence de moustiques adultes, *Aedes caspius*, comme Saint-Gilles et Bellegarde, mais la situation au regard des multiples éclosions d'œufs demeure plutôt acceptable. Les irrigations sont assez fréquentes également dans la basse plaine du Vistre (Tour d'Anglas, Le Cailar). Les mises en eau des marais de chasse ont commencé comme sur Vauvert, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze...

Hérault : Les nuisances pouvant être ressenties localement en ville sont imputables aux moustiques urbains appartenant majoritairement à l'espèce, *Aedes albopictus*. L'ensemble des communes de la zone d'action sont potentiellement concernées. D'autre part, pour les communes de Vendres et Lespignan un risque de nuisance résiduelle par *Aedes caspius* après plus de 3 mois d'irrigations intenses est possible.

Aude : Dans la continuité, après un début de mois de juillet marqué par des nuisances résiduelles liées aux moustiques ruraux à certains endroits, actuellement à l'origine des principales nuisances ressenties en ville, ce sont les moustiques-tigres, qui plus est moins sensibles aux fortes chaleurs que les moustiques ruraux. Dans les 2 principaux secteurs d'irrigation (Marseillette et Coursan), les traitements larvicides principalement par quads et lances hautes pressions embarquées sur pick-up se poursuivent, tout comme le contrôle du *Culex pipiens* sur le domaine public urbain.

Pyrénées-Orientales :

Les niveaux dans les zones humides à submersion temporaire sont très bas après la période de Tramontane de ces derniers jours. Pas de nuisances de moustiques ruraux enregistrées. Poursuites des traitements d'avaloirs d'eau pluviale sur une partie de Perpignan et sur les communes environnantes. Le moustique-tigre reste bien présent en ville.



